

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN428

présenté par
M. Bridey, rapporteur

ARTICLE 19

Après les mots : "des systèmes d'information", rédiger ainsi la fin de la première phrase de l'alinéa 13 : "des autorités publiques et opérateurs susmentionnés".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.